



Matériel and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Ottawa / Centre d'approvisionnement – bureau de Ottawa
200 Kent St. Ottawa Ontario K1A 0E6

addenda n° 4

Objet : Demande de Proposition
Titre : 4500007898- Méthodes d'optimisation de la recherche pour les opérations de recherche et sauvetage maritimes de la Garde côtière canadienne

À la suite de la demande de proposition, le présent addenda (# 4) est d'informer les soumissionnaires éventuels des questions et réponses suivantes :

Question 6:

Nous pensons que le ratio Ressource secondaire / Ressource primaire doit être d'environ 4 ou 5/1 au lieu de 2/1 comme mentionné (7,5 et 15 heures par semaine). Par exemple, si la ressource principale travaille 4 à 5 heures par semaine, la ressource secondaire travaillera 20 heures par semaine. Cela semble-t-il possible?

Réponse 6:

Le ratio d'heures dans cette demande de proposition est une estimation. Le soumissionnaire peut proposer un autre ratio dans son offre.

Question 7:

Comment la gestion du projet / la planification des travaux se fera-t-elle ? Nous comprenons que nous n'affecterons pas de gestionnaire de projet à ce projet et que le MPO gèrera toutes les communications, les exigences, les livrables, directement avec les ressources primaires et secondaires. Notre compréhension est-elle correcte ?

Réponse 7:

Le soumissionnaire peut gérer les opérations dans la limite de ses ressources pour la partie du projet définie par le contrat. Cependant, la gestion de projet pour l'ensemble du produit CANSARP demeurera la responsabilité du chargé de projet. Étant donné que les ressources contractuelles sont des chercheurs scientifiques, le soumissionnaire devra contribuer à la rédaction des exigences. Cependant, le chargé de projet et tout comité d'utilisateurs de soutien les examineront et les approuveront.

Question 8:

Doit-on garantir la disponibilité des ressources ?
Que se passe-t-il si le MPO n'a pas besoin d'aide ou de soutien pendant une ou plusieurs semaines ?
Dans ce cas, facturerons-nous le temps réservé ?
Quel sera l'horizon temporel sur lequel la charge de travail sera garantie ou planifiée ?
Remarque : Ces réponses auront un effet sur les taux horaires.



Réponse 8:

Oui, conformément à la section 5.2.3.1, le soumissionnaire doit certifier le statut et la disponibilité du personnel. Les ressources proposées par le soumissionnaire doivent être disponibles au moment de l'attribution. S'il est nécessaire de changer une ressource au milieu du contrat, les ressources de remplacement suggérées seront évaluées comme l'étaient les ressources proposées à l'origine. La ressource de remplacement doit obtenir un score égal ou supérieur à la ressource sortante. Le soumissionnaire sera payé pour le temps travaillé.

Question 9:

À la section 5. Livrables du S.O.W. il est écrit : « Le contractant conservera des plans de travail complets, des spécifications des exigences et des documents méthodologiques pour le projet » Et « Les documents de spécification des exigences (SR) seront créés par le contractant pour chaque tâche du plan de travail du projet, tel qu'approuvé par l'ASPT Groupe de travail.'

Est-ce que « le contractant » fait référence uniquement aux ressources principales et secondaires, ou à des ressources supplémentaires ?

Réponse 9:

L'entrepreneur se réfère uniquement aux ressources primaires et secondaires. Si l'entrepreneur utilise du personnel supplémentaire en interne pour gérer les tâches administratives, c'est à la charge de l'entrepreneur.

Question 10:

S'il faut du temps pour corriger les algorithmes et les méthodes (réf. section 7. Responsabilité de l'entrepreneur), ce temps sera facturé au MPO et non assumé par l'entrepreneur?

Réponse 10:

Ce temps sera facturé au MPO. Tout travail effectué, qu'il s'agisse d'une correction ou d'une nouvelle, est au profit du projet et est donc facturable.

Question 11:

Les heures travaillées seront-elles facturées et payées mensuellement, en fonction du temps travaillé ?

Réponse 11:

Oui, conformément à la clause 6.7.3, le Canada paiera l'entrepreneur sur une base mensuelle pour les travaux effectués au cours du mois.

Question 12:

3.1.1. stipule que les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement à l'annexe « B ». Cependant, nous n'avons pas le détail des tâches à effectuer, seulement votre estimation de la charge de travail.

Dans notre offre financière, nous devons seulement fournir les taux horaires des ressources primaires et secondaires ou devons-nous fournir le coût total estimé (vos estimations de temps multipliées par la durée du contrat et multipliées par les tarifs) ?



Réponse 12:

Veillez considérer les modifications suivantes afin de compléter votre soumission financière. La nouvelle Annexe B – base de Paiement est aussi disponible séparément comme attachement.

1. À la section 4.1.1. Évaluation technique :

Inserer :

4.1.1.3 Critère financier obligatoire

No.	Critère financier obligatoire	Conforme (oui/non)	Renvoi à la proposition du soumissionnaire
CF1	Le budget annuel maximum pour ce contrat doit être de 120 000,00 \$ CAD taxes incluses.		

2. À la section 6.7.1. Base de paiement:

Supprimer dans son intégralité

Inserer:

L'entrepreneur sera payé pour les travaux exécutés, conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à un prix plafond de _____\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

3. À L'ANNEXE "B" BASE DE PAIEMENT

Supprimer dans son intégralité

Inserer:



ANNEXE "B" – BASE DE PAIEMENT

Date du contrat au 31 mars 2022

Tableau 1

Article	Description	Nombre de ressources	Nombre d'heures estimatif	Taux horaire fixe	Coût estimatif (CAD)
1	Ressource primaire	1			\$
2	Ressource secondaire	1			\$
Coût total estimatif maximal (excluant les taxes)					60,000\$

Période Optionnelle 1- Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Tableau 2

Article	Description	Nombre de ressources	Nombre d'heures estimatif	Taux horaire fixe	Coût estimatif (CAD)
1	Ressource primaire	1			\$
2	Ressource secondaire	1			\$
Coût total estimatif maximal (excluant les taxes)					60,000\$

Période Optionnelle 2 – Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Tableau 3

Article	Description	Nombre de ressources	Nombre d'heures estimatif	Taux horaire fixe	Coût estimatif (CAD)
1	Ressource primaire	1			\$
2	Ressource secondaire	1			\$
Coût total estimatif maximal (excluant les taxes)					60,000\$



Période Optionnelle 3 – Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Tableau 4

Article	Description	Nombre de ressources	Nombre d'heures estimatif	Taux horaire fixe	Coût estimatif (CAD)
1	Ressource primaire	1			\$
2	Ressource secondaire	1			\$
Coût total estimatif maximal (excluant les taxes)					60,000\$

Total Maximal (Tableau 1 + Tableau 2 + Tableau 3 + Tableau 4)	360,000.00\$
--	---------------------

Toutes autres conditions générales de cette demande de proposition demeurent les mêmes.

Cordialement,

Stacy Semé

Agente des contrats
Services du matériel et des acquisitions
Opérations financières et gestion du matériel
Pêches et Océans Canada
Gouvernement du Canada

Courriel: stacy.seme@dfo-mpo.gc.ca
200 Kent Street
Ottawa, Ontario K1A 0E6

Canada